Arrêté
déterminant les départements et l'attribution des unités administratives pour la législature 2026-2030

du 19 décembre 2025

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 29 et 30 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 26 octobre 1978 (LOGA)[1)],

vu le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 27 avril 2016 (DOGA)[2)],

arrête :

Article premier Les cinq départements et les unités administratives qui leur sont attribuées sont les suivants :

1. Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police

Titulaire : M. Valentin Zuber;
Suppléant : M. Jean-Paul Lachat.

Abréviation : DSJP

Unités administratives relevant du département :

a) Service de l'action sociale;
b) Office des assurances sociales;
c) Service juridique;
d) Police cantonale;
e) Service de la population;
f) Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte;
g) Service du registre foncier et du registre du commerce.

Le Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police est également chargé des relations avec les autorités judiciaires.

2. Département de l’économie et de la santé

Titulaire : M. Stéphane Theurillat;
Suppléant : M. Valentin Zuber.

Abréviation : DES

Unités administratives relevant du département :

a) Service de la consommation et des affaires vétérinaires;
b) Service de l'économie et de l'emploi;
c) Service de l'économie rurale;
d) Service de la santé publique.

3. Département de l’environnement et de la culture

Titulaire : M. Jean-Paul Lachat;
Suppléant : M. Raphaël Ciocchi.

Abréviation : DEC

Unités administratives relevant du département :

a) Office de la culture;
b) Service du développement territorial;
c) Office de l'environnement;
d) Service des infrastructures;
e) Office des véhicules.

4. Département des finances

Titulaire : Mme Rosalie Beuret Siess;
Suppléant : M. Stéphane Theurillat.

Abréviation : DFI

Unités administratives relevant du département :

a) Service des contributions;
b) Office des poursuites et faillites;
c) Service des ressources humaines;
d) Trésorerie générale;
e) Délégué aux affaires communales;
f) Déléguée à l’égalité entre femmes et hommes.

Le Département des finances est également chargé des relations avec le Contrôle des finances.

5. Département de la formation, du numérique et des sports

Titulaire : M. Raphaël Ciocchi;
Suppléante : Mme Rosalie Beuret Siess.

Abréviation : DFNS

Unités administratives relevant du département :

a) Service de l'enseignement;
b) Service de la formation postobligatoire;
c) Service de l'informatique;
d) Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
e) Office des sports.

Art. 2 [1] La Chancellerie d'Etat comprend les unités administratives suivantes :

a) Secrétariat de la Chancellerie d'Etat;
b) Economat cantonal;
c) Service de l'information et de la communication;
d) Secrétariat du Parlement.

[2] Elle est également chargée des relations avec le préposé et la commission à la protection des données et à la transparence qui exercent leur fonction en toute indépendance.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 19 décembre 2025

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente : Rosalie Beuret Siess
Le chancelier : Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 172.11
2) RSJU 172.111